

# CERTIFICATS d'ÉCONOMIES d'ÉNERGIE (CEE)



## 3<sup>ème</sup> Période : Les nouvelles règles du jeu

UN RENDEZ-VOUS  
À NE PAS  
MANQUER !

Deauville-Trouville,  
24 Mars 2015 – 8h30 à 12h30

La 3<sup>ème</sup> période de fonctionnement du dispositif des Certificats d'économies d'énergie a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec un objectif d'économies de 700 TWh cumac à réaliser d'ici le 31 décembre 2017.

Pour cette 3<sup>ème</sup> période, **le mécanisme des CEE évolue** avec notamment :

- ➔ Passage d'un système de demande et de contrôle a priori vers un **mode déclaratif** avec contrôle a posteriori ;
- ➔ Introduction de seuils et de dérogations annuelles **différenciés** selon la nature des opérations pour les dépôts de dossiers ;
- ➔ Révision du catalogue des **fiches d'opérations standardisées** ;
- ➔ **Standardisation** des modes de preuves et des attestations sur l'honneur.

**Cette manifestation détaillera le nouveau dispositif des CEE et présentera des retours d'expérience de la période précédente.**

Lieu de la rencontre :

Palais Omnisport POM'S  
Deauville - Trouville

en collaboration avec :





## Les certificats d'économies d'énergie – 24 mars 2015 - 8h30 -12h15

Animation : Daniel CAPPE, Vice-Président de l'ATEE

**Ouverture par Jean-Christophe BOCLET ATEE Normandie et  
Caroline GUILLAUME, Directrice régionale DREAL Basse Normandie**

**8h30** Accueil - café

**8h45** **La 3ème période CEE au regard de la rénovation énergétique des logements**  
Focus sur la concrétisation du Plan de rénovation énergétique des logements -  
guichets uniques - plates-formes territoriales - éco-conditionnalité et  
« RGE » - précarité énergétique.  
*Sebastien BELLET, Ingénieur Bâtiment - Correspondant Précarité Energétique  
ADEME BASSE-NORMANDIE*

**9h15** **Les CEE, un dispositif réformé pour plus d'efficacité**

**Les nouvelles modalités de fonctionnement et de gouvernance  
des CEE entrées en vigueur le 1er janvier 2015.**

De nouvelles actions avec les programmes d'accompagnement.

La révision des fiches d'opérations standardisées - les objectifs de la révision -  
l'articulation entre fiches anciennes et fiches révisées.

*Jacques DAUBLANC, Chargé de mission, DGEC, Ministère de l'écologie, du  
développement durable et de l'énergie*

**Questions/réponses**

**10h30** **Les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie**

**89 fiches, premier lot de fiches révisées s'appliquant aux opérations engagées  
à partir du 1er janvier 2015.**

Les principes de la révision - la modification des situations de référence pour  
calculer les forfaits donnant droit à CEE - les fiches révisées et les attestations sur  
l'honneur.

*Daniel CAPPE, Vice-Président, ATEE*

**Questions/réponses**

**11h30** **Retours d'expérience sur des actions d'économie d'énergie ayant bénéficié des CEE**

Plusieurs témoignages :

- *Patrice ROBISSON, Communauté de Commune Cœur Cote  
Fleurie*

- *Jeremy BREDIN, Syndicat Départemental d'Energie du Calvados*

- *Frédéric LEVRARD, CALVADOS HABITAT*

**12h30**

**Conclusion**

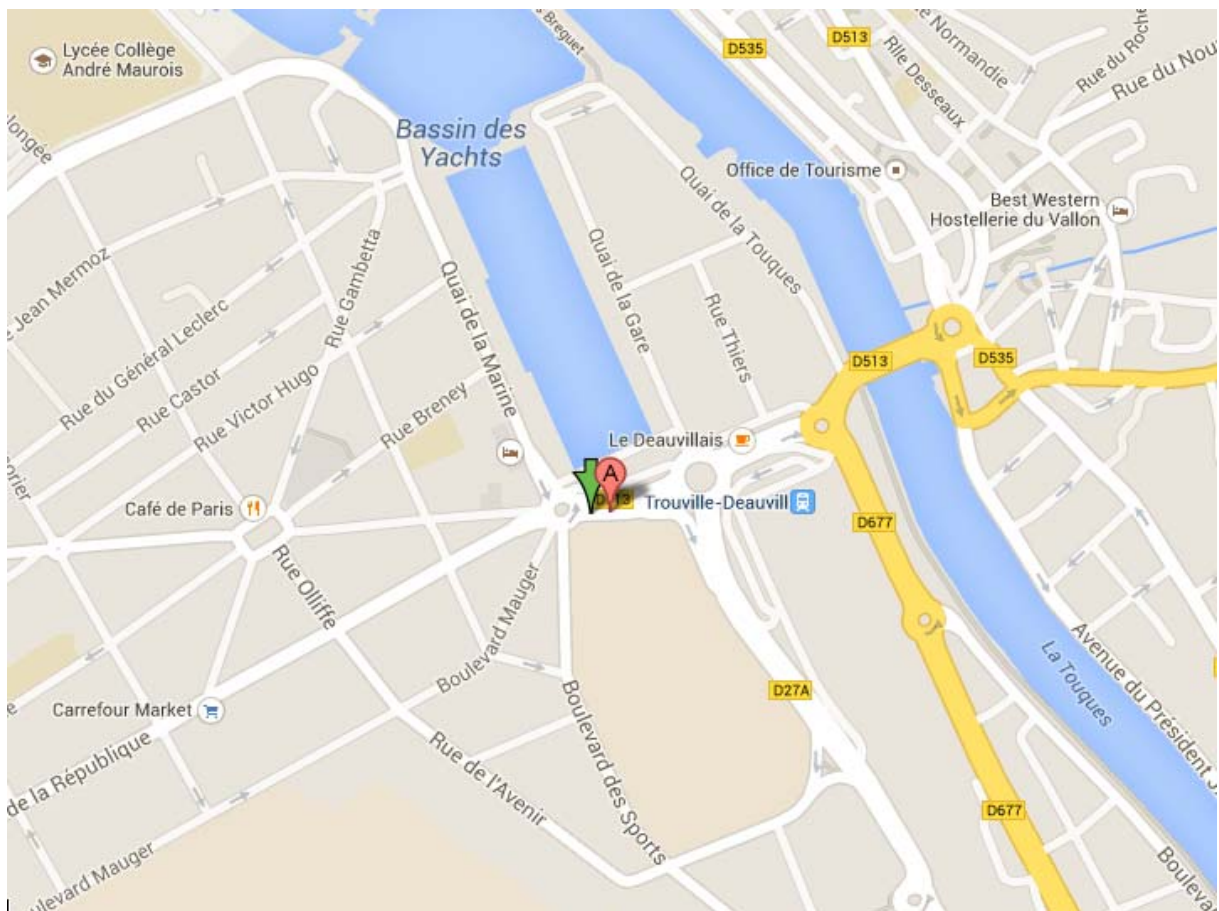
*Catherine Vincent, élue communautaire de Villiers sur Mer, en charge de  
l'environnement*



# Informations pratiques

**Mardi 24 mars 2015**

Accueil des participants à 8h30 au Palais Omnisport de  
Deauville-Trouville (Proximité gare SNCF)



**Contacts :**

Inscriptions et infos pratiques : Sonia CHEBIL, tél. 01 46 56 91 43 - [secretariat1@atee.fr](mailto:secretariat1@atee.fr)

## INSCRIPTION

## MODALITES D'INSCRIPTION

**Le montant de l'inscription intègre les droits d'inscription, la pause café et l'accès au téléchargement des présentations au format .pdf.**

L'inscription sera prise en compte à la réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de ATEE.

A réception de votre règlement, nous vous adresserons une confirmation. La facture acquittée sera adressée à vos services comptables dans un délai de 30 jours.

Les administrations ou organismes qui ne peuvent pas régler d'avance, ou uniquement sur présentation d'une facture, doivent obligatoirement joindre à leur bulletin d'inscription une lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.

Formulées par écrit (courrier ou fax), les annulations effectuées avant le 20 mars 2015 donnent lieu à un remboursement intégral.

Au-delà ou en cas d'absence le jour du séminaire, la totalité de l'inscription est due. Les remplacements sont acceptés ; merci de nous prévenir par écrit.

**Bulletin d'inscription à retourner avec votre chèque établi à l'ordre de l'ATEE à :  
ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 ARCUEIL CEDEX**

Prénom / Nom \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

N° adhérent \_\_\_\_\_

**Je m'inscris à la 1/2 journée Certificats d'économies d'énergie du 24 mars 2015 à Deauville-Trouville**

Je suis adhérent ATEE, je joins un chèque de 40 € HT + TVA 20% 8 € = 48 € TTC

Je ne suis pas adhérent ATEE, je joins un chèque de 80 € HT + TVA 20% 16 € = 96€ TTC

**OPTION** Je profite de mon inscription pour adhérer à l'ATEE, je bénéficie immédiatement du «tarif adhérent», j'ajoute le montant de la cotisation 2015 (88 € non soumise à TVA) à mon inscription : je joins un chèque total de 136 €.

Adresse de facturation si différente .....

*Les administrations et les organismes qui ne peuvent régler que sur présentation d'une facture, **doivent joindre une lettre ou un bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.***

ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex www.atee.fr

Tel : 01 46 56 91 43 - Fax 01 49 85 06 27 - SIRET 31506278600027 - TVA FR00315062786